



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par vidéoconférence (zoom), le mardi 18 janvier 2022 de 13 h 50 à 13 h 51.

SONT PRÉSENTS : M. Jonathan Germain, vice-chef
M^{me} Sylvie Langevin, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Carina Dominique, conseillère
M. Jonathan Gill-Verreault, conseiller
M^{me} Guylaine Simard, conseillère
M^{me} Guylaine Gill, directrice générale
M. Carl Cleary, directeur aux relations gouvernementales et stratégiques
M^{me} Fanny Dubé-Girard, greffière par intérim

EST ABSENT : M. Gilbert Dominique, chef

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Finances, approvisionnements et systèmes informatiques
 - 3.1 Amendement n° 26 | MSAC
4. Santé et mieux-être collectif
 - 4.1 CPE | Appui pour l'agrandissement et l'augmentation du nombre de places
5. Levée de la réunion

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le vice-chef Jonathan Germain assume la présidence de la réunion en l'absence du chef Gilbert Dominique. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le vice-chef Jonathan Germain procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M^{me} Guylaine Simard
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

3. FINANCES, APPROVISIONNEMENTS ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

3.1 AMENDEMENT N° 26 | MSAC

RÉSOLUTION N° 8158

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique, ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente afin d'ajouter un montant de 1 050 149 \$ pour l'année financière 2021 2022 qui se compose comme suit :

- Un financement fixe de 262 777 \$ pour le fonctionnement et l'entretien (F&E) des équipements collectifs et des immobilisations;
- Un financement souple de 665 852 \$ pour les activités axées sur l'aide à la vie autonome du volet Établissement, soit :
 - o Un montant de 441 212 \$ pour l'Initiative des soins de soutien liée à la pandémie de la COVID-19;
 - o Un montant de 224 640 \$ pour la bonification salariale temporaire.
- Un financement souple de 5 245 \$ pour la caractérisation de site sur la rue Ouiatchouan - Sites contaminés;
- Un financement fixe de 116 275 \$ pour l'Initiative de préparation aux négociations.

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement no 0026 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) pour un montant total de 1 050 149 \$ pour l'année financière 2021 2022 faisant passer le total de l'entente 2021-2022 à 43 435 328 \$ et l'entente 2019-2029 à 305 005 773 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par M^{me} Guylaine Simard
Appuyée de M^{me} Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

4. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

4.1 CPE | APPUI POUR L'AGRANDISSEMENT ET L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES

RÉSOLUTION N° 8159

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a toujours soutenu et collaboré avec le Centre de la petite enfance (CPE) Auetissatsh dans le cadre de ses projets;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a confirmé la location du lot 19-49 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5 le 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le CPE ne répond pas aux nombreuses demandes de parents pour l'accès à une place en garderie;

CONSIDÉRANT les besoins croissants des demandes de place en services de garde;

CONSIDÉRANT que l'ajout de places en garderie occasionnera la création de six (6) emplois permanents au CPE;

CONSIDÉRANT que le CPE favorise l'embauche de ressources des Premières Nations.

IL EST RÉSOLU d'appuyer le Centre de la petite enfance Auetissatsh dans sa demande de financement au ministère de la Famille pour l'ajout de 26 places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance, et ce, afin de répondre aux besoins de la communauté.

Proposée par M^{me} Carina Dominique
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 51, proposée par M^{me} Carina Dominique, appuyée de M. Patrick Courtois.

Greffière par intérim,



Fanny Dubé-Girard